

# CARTOUCHE 2 EN 1 POUR EAU DE BOISSON : FILTRATION, ANTI-GOÛT ET ODEURS - 12 MOIS



AQUAWATER - 105000 - Cartouche 2 en 1 pour eau de boisson , pour filtrer les impuretés présentes dans l'eau de consommation de la maison et d'éliminer le mauvais goût et odeurs de l'eau - Pour bol de taille standard 9"3/4. Durée : 12 mois

<b>DESCRIPTION</b>	Cette cartouche filtrante "2 en 1", de technologie "Carbon bloc", améliore les qualités gustatives de l'eau tout en conservant ses propriétés naturelles (sels minéraux, oligo-éléments, Ph, ...). Sa filtration par charbon actif procure à la cartouche "2 en 1" les fonctions anti-goût, anti-odeur et anti-impuretés dans l'eau de consommation en éliminant le chlore et les micro-polluants en suspension dans l'eau de taille supérieure à 10 microns.
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	Cartouche de filtration au charbon actif Filtration : 10 microns Hauteur : 9"3/4 Température maxi d'utilisation : 35°C Durée de vie : 12 mois
<b>APPLICATIONS</b>	Cartouche de filtration pour eau de consommation Filtration à 10 microns S'installe dans un porte-filtre standard dimension 9"3/4 Élimine les goûts et les odeurs en fixant le chlore, certains polluants organiques et la plupart des métaux lourds
<b>CONDITIONS D'UTILISATION</b>	Pression maxi. d'utilisation : 4 bars T°C maxi. d'utilisation : 35°C Ne convient pas pour l'utilisation d'eau chaude
<b>COMPATIBILITÉ</b>	Compatible avec tous les porte-filtre de hauteur 9"3/4
<b>PRÉCAUTION D'EMPLOI</b>	Cartouche à remplacer tous les 12 mois (1 an)
<b>SPECIFICATIONS D'INSTALLATION</b>	Permet d'améliorer la qualité de l'eau sanitaire, de boisson et de chauffage.
<b>GARANTIE ET EXCLUSION</b>	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc...) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.
<b>PRESCRIPTION DE POSE</b>	A installer sur un point de puisage réservé à l'eau de consommation